

*COMPTE RENDU de la réunion
du Conseil Municipal du 5 octobre 2015*

Convocation du 28 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents : Mmes BADERA, DINARD, GALIERE, POUILLY
Mrs BOULERAND, CALMUS, CAZALET, DERRE, GASNIER, GUILLAIN,
HANQUEZ, OCZACHOWSKI

Secrétaire de séance : Mr DERRE

Procurations : Mr SEMETEYS à Mr OCZACHOWSKI
Mr BRUN à Mr GASNIER
Mr GUITTARD à Mme GALIERE

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2015 :

Aucune remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mr DERRE est désigné secrétaire de séance.

III - POINT SUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) :

Mme le maire expose à l'assemblée qu'il faut statuer sur une convention de participation santé pour la protection sociale complémentaire pour les agents de la fonction publique la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

A ce jour, un seul agent est affilié à la MNT et bénéficie d'une participation de l'employeur de 20 € par mois. Pour les autres agents au nombre de 5, ils ont leur propre mutuelle familiale et ne souhaitent pas en changer.

La commune décide d'adhérer à la convention avec le centre de gestion 28 afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. La cotisation annuelle est de 30 €.

Dans un souci de respect de l'égalité entre les agents communaux, il est décidé de donner une participation de 15 ou 20 euros par mois et par agent à partir du 1^{er} janvier 2016, si leur mutuelle est labellisée (sachant que cette somme peut être révisée chaque année).

L'application ne sera effective qu'après validation du comité technique qui se réunira le 22 octobre prochain.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide à 7 voix contre 6 à une participation de 15 € par mois et par agent.

IV – SUBVENTIONS :

- FDAIC (reliquat 2015):

Nous avons obtenu une réponse concernant notre demande au FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes) sur le reliquat 2015.

50 % des dépenses plafonnées à 2248 € pour la rénovation aux normes handicap de toilettes publiques

30 % des dépenses plafonnées à 5675 € pour la rénovation de l'ancienne cantine

Il faut que les travaux démarrent dans l'année et qu'ils se terminent avant le 31 décembre 2016.

- RESERVE PARLEMENTAIRE :

Nous avons reçu le montant accordé de la réserve parlementaire de la sénatrice Mme Deseyne pour le mobilier de la Salle du Conseil : 2 000 euros

Une discussion a lieu s'agissant du choix de la table et des sièges (la facture doit être passée avant la fin décembre, faute de quoi les fonds seraient « perdus ») ; une table de 16 à 20 places est retenue. Il est prévu que 2 ou 3 membres du Conseil se joindront à Mme Galière, qui a travaillé sur la question, afin de voir sur place le matériel retenu.

Des devis seront établis pour la réfection de la Salle du Conseil (en fonction des possibilités financières de la Commune) pour réalisation en 2016.

V : TRAVAUX :

Suite à l'attribution des subventions FDAIC, nous sommes en mesure de commencer les travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine et des toilettes publiques :

- **Pour l'ancienne cantine**, le devis « d'Autour d'une fenêtre » pour un montant de : 8366,10 € HT a été retenu délai de fabrication environ 8 semaines;
- Le devis électricité de l'entreprise Pontelec a été accepté pour un montant de : 950,73 € HT
- L'entreprise Salliot a été sollicitée pour effectuer un devis concernant le bardage du pignon.

- **Pour les toilettes publiques**, le devis plomberie et sanitaires de l'entreprise Baubion pour un montant de : 1804,44 € HT a été retenu.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Lebedel son montant est de : 4210 € HT Cela concerne les différents travaux de maçonnerie intérieure et extérieure pour la mise en conformité pour accès des personnes à mobilité réduite.
- Pour les portes, nous avons un devis « d'Autour d'une fenêtre » d'un montant de : 2596,24 € HT.

Concernant l'année 2015 :

- Un devis a été demandé à l'entreprise Clément pour la réalisation d'un grillage de séparation « nouvel arsenal-bâtiment municipal/terrain nu de l'entreprise Clément » son montant est de : 2140 € HT
- Conformément aux normes de sécurité, l'aire de jeux des enfants située devant la mairie a été sécurisée par un solide grillage et un portillon. Ces travaux ont été réalisés par notre personnel municipal.
- A la Salle des Fêtes le remplacement des vitres cassées a été effectué et les toilettes « hommes » modifiées (tout cela devenait urgent).
- Un devis va être demandé pour l'enlèvement du grillage le long du toit de l'église et l'élimination de l'arbre poussant dans le mur de l'église.

Travaux 2016 :

Suite à la réunion de la commission travaux/voirie du 17 septembre 2015, priorité est donnée à la création d'un trottoir route de Rambouillet. Tout a été vu avec Foncier Expert (géomètre expert et maître d'oeuvre VRD) qui a jugé la réalisation possible. Cette route étant départementale, il est nécessaire de mettre une bordure de l'autre côté de la chaussée pour accord des subventions. Dans ce cas le Conseil Général peut prendre en charge la réfection de la bande de roulement.

Viendront ensuite, en fonction des disponibilités financières : la rue des Ecoles (enrobage et trottoir), la rue des Garennes, le busage des eaux de pluie rue de l'église venant de l'école et du restaurant scolaire (qui se déversent actuellement dans le fossé passant dans diverses propriétés avant de se jeter dans le Beaudeval).

S'agissant des travaux de voirie : Mr Lucien , représentant du Conseil Général à Nogent le Roi, a indiqué que l'abri bus devant la mairie devra être rapidement déplacé car il est non conforme aux normes européennes ! Deux places de stationnement minute sont envisagées devant la boulangerie, ainsi que des zébra devant l'entrée de la résidence mitoyenne (avec ajout de quilles souples)

Une discussion est entamée sur la réalisation d'un abri bus à la Butte d'Auvergne (problème là aussi de normes....) à suivre.

Une réunion avec les riverains de la rue des Fontaines et de la rue Sans Nom a été tenue, s'agissant de la création d'un sens unique dans ces rues ; cette réunion a permis essentiellement de constater les divergences de vues des participants.

Le Conseil à la majorité maintient la décision de mettre ces rues en sens unique.

Le rabattement « sauvage » des véhicules route nationale à la hauteur des chicanes a été évoqué avec la possibilité de mettre des quilles souples à certains endroits pour sécuriser la circulation et la sortie de propriétés des riverains.

VI : CIMETIERE :

La Commission cimetière s'est réunie, avec des représentants des Pinthières, le 30 septembre.

La décision d'établir une convention entre les deux communes, régissant le partage des dépenses et recettes (1/3 les Pinthières et 2/3 Faverolles) et fixant le règlement du cimetière, a été retenue.

Les tarifs suivants ont été proposés à compter du 1er novembre 2015 :

-concession 30 ans : 300 euros et renouvellement 300 euros.

-concession 50 ans : 500 euros et renouvellement 500 euros.

-columbarium : concession 15 ans : 800 euros (compte tenu du fait que le « bâti » est fait et que le concessionnaire n'a pas à faire construire un caveau) et renouvellement 400 euros.

-jardin du souvenir : gratuit

La décision d'interdire toute plantation en pleine terre a été suggérée (le problème est que les petites plantes grandissent et que racines et branches deviennent envahissantes, gênent la circulation ou dégradent les tombes voisines).

En outre on va continuer ce qui avait déjà été abordé dans le passé, à savoir la reprise des tombes en état d'abandon.

Il est indiqué que les membres de cette Commission se sont engagés à effectuer personnellement l'étude de la situation « réelle » des concessions, pour éviter aux deux communes des frais très lourds (on a constaté des différences entre le plan en mairie et le terrain !)

Vote à l'unanimité sur ces tarifs et suggestions.

VII : ELECTRICITE :

Le bilan de l'opération « arrêt de l'éclairage » cet été n'est pas encore achevé.

S'agissant des décorations lumineuses de Noël, des devis seront établis pour savoir si nous prenons ou non quelques nouvelles décorations.

VIII – PERSONNEL :

Un agent communal doit subir très prochainement une intervention chirurgicale lourde qui devrait le mettre en arrêt maladie pour plusieurs mois. Le contrat de la personne engagée pour le remplacement estival a été prolongé jusqu'à la fin de l'année, compte tenu du fait que la personne a donné entière satisfaction.

IX – MANIFESTATIONS :

Le 11 novembre : mêmes horaires et dispositions que l'an passé.

Repas des anciens : 126 personnes sont concernées, ayant plus de 65 ans (dont 15 nouvelles cette année) ; une discussion s'établit pour savoir s'il convient de fixer l'âge des participants à 65 ans ou plus, compte tenu du fait d'une plus grande longévité :

-65 ans : 1 vote

-68 ans : 6 votes

-70 ans : 4 votes

-abstentions : 4 votes

L'âge est donc fixé à partir de cette année à 68 ans et le passage à 70 ans évoqué pour l'an prochain.

Il s'agira d'un repas avec traiteur et d'un colis pour ceux qui préfèrent.

X – DIVERS :

- L'estrade de la Salle des Fêtes va être contrôlée par l'APAVE.
- La révision exceptionnelle de la liste électorale au 30 septembre a enregistré 5 radiations (4 décès et un changement de domicile), 14 inscriptions de jeunes de 18 ans et 17 demandes volontaires.
- Le recensement de la population va avoir lieu en 2016 : Mr Oczachowski a été nommé agent coordinateur, et 3 agents recenseurs seront désignés ; signalons la possibilité cette année de répondre par internet.
- La bibliothèque a de nouveaux horaires d'ouverture (à consulter sur place).
- Une étude est en cours pour changer d'opérateur téléphonique (gain attendu : 25% pour la mairie et 35% pour le SIVU).
- Le stock de cartes postales (3 modèles) pourrait être proposé à la vente : 0.50 € l'unité ou 1 € les 3 pour éviter de créer une nouvelle régie, le bénéfice pourrait être versé à une association à déterminer à notre prochain conseil.
- La Communauté de Commune des 4 Vallées demande que le Conseil délibère sur l'adhésion de celle-ci au SMEP et du transfert de la compétence du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) au SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) afin de finaliser la procédure engagée par délibération du Conseil Communautaire du 20/11/2014. Après débat, le Conseil se rallie à cette décision et vote oui à l'unanimité.
- Mme le Maire évoque une réunion en mairie de Nogent-le-Roi avec les maires des communes de la CC4V pour évoquer :

* le SDCI (Schéma Départemental de Cohérence Intercommunale) qui va nous être soumis par le préfet pour avis. (regroupement d'EPCI pour atteindre les conditions de population que nous impose la loi NOTRe).

* Le schéma de mutualisation interne à la Communauté de Communes qui va nous être soumis courant octobre.

* Echange sur les communes nouvelles.

XI – TOUR DE TABLE :

Plusieurs volets de la Salle des Fêtes ne s'ouvrent plus : des devis ont été demandés.

Route nationale : pourrait-on mettre des pointillés avant les chicanes, pour que les voitures soient prévenues et ne s'arrêtent pas brutalement ; Mr Lucien sera questionné.

Le SYMVANI (qui gère les boues de la station d'épuration) a enregistré de bons résultats, compte tenu de la qualité de nos boues.

Les riverains du stade se plaignent de l'utilisation de ce terrain par des motos.

SIRMATCOM : une réunion s'est tenue et divers points ont été abordés :

-application d'une redevance spéciale pour les commerçants, les industriels et les collectivités locales

-mise en place d'une TOMI ou taxe d'ordures ménagères incitative (prélevée à chaque levée de bac, pour inciter les gens à ne sortir que des bacs bien remplis !)

-étude sur la fermeture d'une des quatre déchetteries (trois seraient à la « norme » !) et sur la fermeture des déchetteries le dimanche.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 24 h.